

Éléments de contexte de la Maison de Santé multisite des Cévennes Lozériennes

Le contexte de l'émergence du projet :

2010 : constitution de « l'Association pour la Promotion de la Santé en Cévennes Lozériennes » qui réunit tous les acteurs médico et médico-sociaux de Vallée Française pour élaborer un projet de santé.

3 objectifs pour l'association :

1. améliorer l'accès au soin et à la prévention,
2. questionner les pratiques des uns et des autres,
3. s'organiser pour être plus attractif.

Octobre 2018 : labellisé "Maison de santé pluridisciplinaire" par l'Agence Régionale de Santé en validant le diagnostic, l'organisation actuelle et les préconisations relatives à l'évolution de l'organisation de la prise en charge des patients et de l'exercice coordonné des soins avec :

- le périmètre de l'opération avec 3 sites : Sainte Croix VF, St Etienne VF, St Germain.
- le dimensionnement de l'équipement en fonction de l'exercice des soins sur chaque site.

2019 : la Communauté de Communes se saisit de la réalisation **du volet immobilier** qui s'appuie strictement sur l'organisation des soins prévue au titre du projet de santé labellisé :

- ⇒ **Elaboration du cahier des charges du programme immobilier** en lien avec l'équipe de santé et en cohérence avec ses capacités d'investissement et avec les critères d'éligibilité des cofinanceurs
- ⇒ **Dépôt des demandes de subvention**
- ⇒ **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Lozère ingénierie**

Les partenaires :

L'union européenne, l'Etat et la Région Occitanie Pyrénées-méditerranée contribuent au financement via une subvention d'investissement pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir nouvellement des professionnels de santé et professionnels paramédicaux.

L'ARS soutient le fonctionnement de ces structures en contractualisant directement avec les professionnels : volet juridique, poste de coordination, financement et matériels collectifs (médicaux ou informatiques...)

Le Département de la Lozère agit également en faveur de l'installation des professionnels de santé au titre de sa politique d'attractivité.

Un budget d'investissement de 1 257 270 € (dont 939 198 € de travaux)

Financés à :

- 48,2% par l'Etat avec la DETR (605 803 €)
- 15,8 % par l'Etat avec la DSIL (198 079 €)
- 11,1 % par la Région Occitanie (140 000 €)
- 4,9 % par l'Union Européenne avec du FEDER (61 933 €)

482 966 € HT pour l'agrandissement du site de Saint Etienne Vallée Française

453 732 € HT pour la création du site de Sainte Croix Vallée Française pour 164 m2

Le fonctionnement à venir :

Location des locaux par la communauté de Communes à la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires